

27 octobre 2016

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 9 octobre 2013 de MM. Denis Menoud, Daniel-Dany Pastore, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Jean-Philippe Haas et Laurent Leisi: «Stationnement en ville de Genève: plus de parkings publics dans les quartiers».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Patricia Richard.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 28 septembre 2015. Elle a été traitée sous la présidence de M<sup>me</sup> Danièle Magnin le 6 septembre 2016. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- la suppression systématique des places de parking (tous véhicules) en ville;
- le harcèlement odieux dont sont victimes les automobilistes de la part de la Fondation des parkings,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à encourager activement la construction de parkings en sous-sol dans les divers quartiers de la ville.

**Séance du 6 septembre 2016**

*Audition de M. Daniel-Dany Pastore, motionnaire*

M. Pastore rappelle que cette motion a été déposée le 9 octobre 2013. Il déclare ensuite qu'il ne se lancera pas dans des considérations personnelles et rappelle simplement que des places de stationnement ont été supprimées afin d'améliorer la qualité de vie des usagers, mais également que des places devaient être ajoutées par ailleurs afin de compenser ces suppressions. Or, il signale que les places ajoutées ont des longueurs moindres qu'au préalable, les gens n'ayant plus qu'à se débrouiller pour rouler en Smart.

Il signale ensuite qu'il ne serait pas possible de trouver de place dans certains quartiers si la Fondation des parkings n'était pas là. En outre, les fonctionnaires de la Fondation des parkings accordent en principe quinze minutes de plus aux voitures parkées. Il mentionne, par ailleurs, que cette fondation permet de trouver des places de travail à des gens au chômage ou en fin de droits.

Il observe qu'il faudrait peut-être faire une motion sur la question des interventions des professionnels qui semblent légitimés à se parquer sur les lignes jaunes. Il signale que les amendes se montent à 240 francs, soit une journée de travail pour un ouvrier.

Il rappelle ensuite que l'idée de créer des parkings hors du territoire cantonal, en l'occurrence en France voisine, n'est pas mauvaise mais il observe que les redevances seront touchées par la France et non par Genève.

M. Pastore déclare que cette idée est malheureusement inapplicable.

Une commissaire demande quels sont les quartiers les plus problématiques.

M. Pastore répond que les Pâquis, les Eaux-Vives et Plainpalais sont les quartiers où l'on trouve le moins de places de stationnement. Il reste de la place le week-end alors que, la semaine, il est très difficile de trouver une place. Il répète qu'il n'est pas possible de créer de places en sous-sol et il observe qu'il est difficile de trouver une solution à la question de la voiture, voiture qui rapporte par ailleurs beaucoup d'argent au Canton et à la Confédération.

Un commissaire demande sur quelle source M. Pastore se base pour dire que les nouvelles places de stationnement sont plus courtes.

M. Pastore répond que c'est une observation générale. Il précise que seules les places dotées de parcomètres n'ont pas vu leur dimension réduite. Il signale que c'est un fonctionnaire de la Ville qui lui a signalé ce phénomène.

Une commissaire remarque que M. Pastore est en train de conseiller à la commission de rejeter cette motion.

M. Pastore répond que cette motion permettrait de réfléchir à des solutions. Il évoque le projet de parking Clé-de-Rive et l'opposition qui s'était faite. Il pense que l'idéal serait que le Conseil municipal adopte cette motion et réfléchisse à des solutions.

La présidente demande si les commissaires souhaitent des auditions. Elle propose, quant à elle, l'audition d'un responsable de la Fondation des parkings ainsi que de M. Pagani.

M. Pastore pense qu'il serait intéressant de savoir qui peut prendre une décision à l'égard des professionnels qui sont mal parqués. Jadis existait une plaque métallique indiquant l'heure, utilisée par les professionnels, et il pense qu'il serait judicieux d'adopter à nouveau cet instrument.

*Prises de position*

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que le motionnaire a lui-même indiqué qu'il n'était pas possible de créer des places en sous-sol et elle se demande pour quelle raison il faudrait donner suite à cette motion.

Le commissaire Vert partage cette opinion et il pense que cet objet est caduc.

Le Parti libéral-radical partage également cet avis.

M. Pastore mentionne que c'est son opinion. Il observe en outre qu'il est très difficile de créer des structures souterraines à proximité du lac.

Une commissaire du Parti socialiste intervient et déclare que plusieurs commissaires se sont exprimés à l'égard de cette motion en proposant de la classer. Elle propose alors de procéder au vote afin de passer à la suite des travaux.

L'Union démocratique du centre souhaite passer au vote de la motion.

La présidente propose de suspendre les travaux afin d'entendre un autre représentant des motionnaires. Cette proposition est refusée par 13 non (1 UDC, 3 LR, 2 DC, 1 Ve, 4 S, 2 EàG) contre 2 oui (MCG).

La présidente passe au vote de cette motion, qui est refusée par 13 non (1 UDC, 3 LR, 2 DC, 1 Ve, 4 S, 2 EàG) contre 2 oui (MCG).